

Franckesche Stiftungen zu Halle

Brief von Farey Theolet an August Hermann Francke.

Theolet, Farey

Jussy, 16.02.1724

Nutzungsbedingungen

Die Digitalisate des Francke-Portals sind urheberrechtlich geschützt. Sie dürfen für wissenschaftliche und private Zwecke heruntergeladen und ausgedruckt werden. Vorhandene Herkunftsbezeichnungen dürfen dabei nicht entfernt werden.

Eine kommerzielle oder institutionelle Nutzung oder Veröffentlichung dieser Inhalte ist ohne vorheriges schriftliches Einverständnis des Studienzentrums August Hermann Francke der Franckeschen Stiftungen nicht gestattet, das ggf. auf weitere Institutionen als Rechteinhaber verweist. Für die Veröffentlichung der Digitalisate können gemäß der Gebührenordnung der Franckeschen Stiftungen Entgelte erhoben werden.

Zur Erteilung einer Veröffentlichungsgenehmigung wenden Sie sich bitte an die Leiterin des Studienzentrums, Frau Dr. Britta Klosterberg, Franckeplatz 1, Haus 22-24, 06110 Halle (studienzentrum@francke-halle.de)

Terms of use

All digital documents of the Francke-Portal are protected by copyright. They may be downloaded and printed only for non-commercial educational, research and private purposes. Attached provenance marks may not be removed.

Commercial or institutional use or publication of these digital documents in printed or digital form is not allowed without obtaining prior written permission by the Study Center August Hermann Francke of the Francke Foundations which can refer to other institutions as right holders. If digital documents are published, the Study Center is entitled to charge a fee in accordance with the scale of charges of the Francke Foundations.

For reproduction requests and permissions, please contact the head of the Study Center, Frau Dr. Britta Klosterberg, Franckeplatz 1, Haus 22-24, 06110 Halle (studienzentrum@francke-halle.de)

[urn:nbn:de:gbv:ha33-1-60313](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:gbv:ha33-1-60313)

Monsieur,

16. V. 1724
A. 178 19

Dans une lettre que j'écris à M. Abraham Marchand
Maître de Langue dans le Collège des Jésuites à quelques
mains; j'en avais inséré une que j'avois pris la liberté
de vous écrire. Et comme dans la réponse à ma lettre
il ne m'en a fait aucune mention et que je n'ai non
plus reçu aucune réponse des vôtres parz ne sachant à
quoi attribuer cela, et dans d'autres fois persuadé de votre
bonté en cet égard; et que ~~mon~~ l'humilité chrétienne que j'ai
toujours reconnue en vous me donne un libre accès de vous
marquer encore mes respects et les contents de ma première
lettre, et ne demandant rien d'oser ^{en} espérer une réponse.

Mais personne que l'honneur ne procura à mon arrivée
dans ce Pait-ci un petit Pensionnaire, que qu'il eût
d'une cause illégitime, les parents qui ont depuis que ce fait
fut caché au monde, souhaitent pourtant qu'il soit élevé
en vrai Chrétien. Mais ma femme avertis fait nos
faibles efforts de répondre à leur attente depuis 5 à 6 ans
qu'il est à nos côtés. Le veut que j'ai fait de
divers amis des janséistes qui ont le donnera la Maison
des Orphelins de Halle, par votre legs, et éclairés inspec-
tion pour y former la jeunesse, qui a le bon air d'y entrer,
dans une école et solide école, étant venue à la connaissance

et un peu timide. J'ai été d'avis de différer encore
une année pour l'envoyer, craignant d'une part qu'un
si long voyage ne nuisît à sa santé à cause de la faiblesse
de sa complexion, et d'autre part. Et que d'un à ce temps-là
on pourra le joindre dans la lecture et écriture française,
et être par conséquent moins en embarras à la Maison.

J'attendrai votre dernière résolution, et je continuerai cepen-
dant à faire des vœux ardents pour la continuation du bon
succès de vos peines, et j'aurai toujours et de cause de tous ceux
qui s'emploient avec vous Monsieur à la restauration et au
rétablissement de la Sion chrétienne; et je demeurerai jusqu'à
mon jour avec le plus profond respect,

Monsieur

Votre très humble, et très
obéissant serviteur

Vous aures la bonté d'envoyer
votre réponse à M. Abraham Marchand Maître
Langue à Gera. ou bien à M. Donzelina Les Peres
Docteur en Médecine à Magdebourg qui auront fon-
de, me la faire tenir par ce canal.

H. Jaffy le 16. Fev. 1724.

Monsieur
Monsieur Auguste Affmader
Fränk. Professor en Theologie, &c
à Halle.

MA

Des parents de l'enfant lui a fait naître le desir de
lui procurer, s'il est possible, la jouissance des terres pro-
-tives: a quoi peut aussi contribuer 1.^o L'esperance que
l'on a qu'en l'éloignant d'ici cela pourra contribuer
a faire tenir plus secret car qu'ils craignent d'être
decouverts, savoir les lieux et les personnes qui lui ont
donné la naissance. 2.^o Comme l'enfant avance
en age, et qu'il ne peut pas trouver ici dans
ce village les commodités necessaires pour l'avancer
dans les sciences au cas qu'il soit capable d'y parvenir
Ladite Maison des Jofelins lui seroit d'un grand
secours. Ainsi Messieur faites moi la grace
de mes marquer si cela ce peut faire et sur quel
pièce on te pourroit recevoir. ^{vous le} Je ne voudrais
pas pour diverses raisons l'y mettre comme Pension-
naire, mais donner tout à la fois et pour toujours et
l'enfant et la femme d'argent que vous demandez
pour cela. Il est âgé de 8. ans et quelques
mois, mais d'une foible complexion; la Poitrine
un peu delicate, qui pourtant se renforce de mieux
en mieux; il est d'une humeur fort douce